



Validité de la caution personnelle

Par **coupé**, le **01/06/2010** à **18:31**

Bonjour,

que devient une caution personnelle (véhicule) lors d'une procédure de liquidation judiciaire (sarl) lorsque le créancier n'a pas déclaré sa créance dans les délais prévus par la loi et que le tribunal a saisi le bien et mis au enchère pour soldé le passif de la sarl en sachant que le mandataire était en possession d'un chèque de banque d'une personne pour l'achat de ce véhicule avant liquidation, cordialement.